

17 janvier 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 2 octobre 2018: «Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du centre commercial Planète Charmilles».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2018. La commission l'a traitée lors de ses séances des 5 novembre et 10 décembre 2018, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 5 novembre 2018

Audition des pétitionnaires dont M. Karakin Koese, président de l'association des commerçants de Planète Charmilles, de M^{me} Louise Krauchi, habitante, de M. Amid Benjamaa, président de l'association Europe-Charmilles, de M. Michel Pochon, responsable-réseau postal, La Poste, qui précise que La Poste n'a rien à voir avec cette pétition et qu'il est présent ce soir sur l'invitation de M. Koese

M. Koese signale tout d'abord que beaucoup de clients du centre commercial s'impatientent quant à la venue prochaine de La Poste, annoncée à plusieurs reprises depuis quelques années. Depuis quelque temps, le pôle d'attractivité du quartier s'est déplacé sur le centre du quartier, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite. A ce propos, M. Koese souligne que le déplacement du bureau de poste au centre de Planète Charmilles s'avérera beaucoup plus pratique pour tout le monde. Les 4398 signatures ont été récoltées en dix jours très rapidement. Cela démontre bien qu'il existe un fort soutien populaire.

M. Benjamaa ajoute que l'association Europe-Charmilles, qu'il préside, soutient depuis le début ce projet de déménagement de La Poste: pour ce qui est de la commodité pour les habitants, c'est bien un déplacement et non une suppression qui lui semble le meilleur. Lors de la fête de La ville est à vous aux Charmilles de septembre dernier beaucoup de gens ont témoigné leur soutien.

M^{me} Krauchi informe que cela fait cinquante-huit ans qu'elle vit dans le même immeuble situé juste en face du centre de Planète Charmilles, elle confirme que pour nombre de personnes âgées du quartier, le déplacement de La Poste dans le

centre représenterait un grand avantage. Elle soulève les problèmes de mobilité rencontrés par les personnes âgées.

M. Pochon explique que la volonté de La Poste est de déménager dans le centre commercial à 250 m, afin de rejoindre les préoccupations des habitants, qui considèrent Planète Charmilles comme un lieu central où ils souhaitent faire un maximum d'activités dont les prestations postales. Le bâtiment actuel est une ancienne centrale téléphonique transformée en bureau de poste plus du tout adaptée aux besoins, La Poste désire détruire le bâtiment pour y construire des logements. La Ville de Genève a opposé une fin de non-recevoir à ce projet et une procédure est toujours en cours devant la Commission de la poste (PostCom), autorité fédérale indépendante chargée de surveiller le marché postal suisse. Le premier contact avec la Ville de Genève date d'avril 2016, suivi de trois entretiens jusqu'au 6 septembre 2016 où La Poste a informé formellement le Conseil administratif (M^{me} Esther Alder et M. Rémy Pagani) de son souhait de déplacer cet office de poste. La loi sur la poste (LPO) encadre une procédure stricte en cas de déplacement d'un office qui prévoit soit un consensus avec les autorités exécutives du lieu concerné, soit, en cas d'absence de consensus, la signification écrite de la volonté de déplacement. C'est cette dernière solution qui a été choisie et la Ville de Genève s'y est opposée, suite à quoi PostCom a été saisie en septembre 2016 et a délivré en 2017 ses recommandations selon lesquelles il fallait que le dialogue avec la Ville de Genève soit repris. Après trois rencontres, La Poste a fait part d'une proposition concernant l'ensemble du réseau postal de la Ville de Genève; proposition qui est restée sans réponse formelle. Puis un courrier a été adressé à La Poste par la Ville de Genève comme quoi elle souhaitait interrompre ses contacts, en raison d'un moratoire décidé par la conseillère fédérale M^{me} Doris Leuthard! La LPO s'appliquant toujours, M. Pochon a repris contact en septembre 2018 mais la Ville de Genève a répondu ne plus souhaiter communiquer avec La Poste. M. Pochon explique qu'ils vont saisir à nouveau PostCom en demandant formellement le déplacement de l'office de poste des Charmilles dans le centre Planète Charmilles (le dossier est en cours d'élaboration). Les autres dossiers concernant le développement du réseau postal en Ville de Genève feront l'objet de dossiers distincts. En outre La Poste a analysé que ce déplacement profiterait tant à la population qu'au centre commercial.

Un commissaire s'étonne de la réponse faite par la Ville de Genève, étant lui-même pétitionnaire. Il poursuit en demandant si le bâtiment actuel de La Poste est propriété de la Ville de Genève et le coût estimé du déménagement de l'office au sein de Planète Charmilles.

M. Pochon indique que le bâtiment appartient à La Poste. Concernant les chiffres, il ne peut les transmettre pour des raisons de confidentialité. L'emplacement prévu se situe à l'entrée de l'avenue d'Aïre, dans les locaux anciennement occupés par MyShoes. Cette solution de déplacement est très intéressante pour

le réseau régional, car elle évite d'avoir à installer un office provisoire, ce qui est très onéreux, et de plus l'opération ne coûtera rien à la Ville de Genève. A la question du commissaire sur le changement du personnel de La Poste, M. Pochon rappelle que La Poste doit faire face à un recul constant des prestations traditionnelles et que ce sont ces données conjoncturelles qui décident de la création de postes. Néanmoins, il confirme qu'il est prévu d'ouvrir un guichet de plus dans le nouvel office (qui sera en outre adapté aux personnes handicapées). Aucun licenciement n'aura lieu et les employés qui ne devraient pas retrouver leur poste seraient transférés ailleurs dans le réseau de la Ville de Genève. Le commissaire s'étonne de la réponse négative des magistrats, qui sont normalement prompts à prendre la défense de La Poste. Il demande s'il serait possible d'obtenir les réponses des magistrats. M. Pochon se renseignera, une partie des renseignements étant confidentiels il demandera que le Conseil administratif puisse les transmettre au Conseil municipal qui fait partie de la Ville de Genève.

Une commissaire déclare que son parti est pour le transfert de cette poste et de ses prestations vers le centre commercial Planète Charmilles, mais pas que cela se fasse à n'importe quelle condition. Elle demande si le nombre d'employés dans le nouvel office sera le même qu'aujourd'hui.

M. Pochon répète que le nombre total d'employés dépendra de l'utilisation de l'office. De manière générale, les prestations postales sont en baisse (il rappelle que depuis 2007, le nombre de lettres au guichet a baissé de 67%, les paiements de 44% et les colis de 44%). Il prend en exemple l'office installé au centre commercial de Balexert qui a toujours bien fonctionné, mais qui connaît lui aussi une baisse. M. Pochon garantit qu'il n'y aura aucune baisse des horaires et que ceux-ci seront même prolongés avec une ouverture les samedis après-midi. On peut donc s'attendre à une fréquentation en hausse et le personnel n'en sera pas réduit.

La même commissaire demande si cette restructuration ne va pas entraîner une fermeture des autres petits offices de poste aux alentours.

M. Pochon rappelle que La Poste a communiqué sa stratégie en juin 2017, en faisant état de la liste des offices garantis jusqu'en 2020 et ceux non garantis. Pour la Ville de Genève il s'agit de la poste du 11, rue du Stand et de celle du 17, route de Malagnou. Le Léman Express va changer pas mal de choses, c'est pourquoi il y a le projet de regrouper les offices de Malagnou et des Eaux-Vives autour du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives. Un bilan sera fait en 2020 et selon il faudra procéder à des adaptations de situations avec de nouveaux projets qui seront soumis aux autorités concernées.

Un commissaire demande s'il y a eu des échos dans les autres parties du quartier qui sont moins proches du centre commercial.

M. Koese confirme que certains signataires viennent de ces endroits plus éloignés.

M. Pochon fait une analogie avec l'office de poste du centre commercial de Balexert qui n'a posé aucun problème. A la question du commissaire sur l'office de poste de la rue du Stand, M. Pochon répond que ce dernier n'est pas garanti jusqu'en 2020 et qu'il n'est pas prévu de le déplacer sur la rive droite.

Un commissaire se réfère à un communiqué du Conseil administratif expliquant son refus de transférer la poste dans un centre commercial, cela n'est pas compatible avec la notion de service public. Le commissaire se souvient qu'un certain nombre d'habitants du quartier étaient contre le déplacement de l'office.

M. Koese répète qu'ils sont parvenus à récolter 4400 signatures. Que les commerçants de Planète Charmilles se sentent abandonnés. En effet on leur refuse une solution de dynamiser la vie du centre commercial en faveur des centres de Balexert, Meyrin ou ailleurs sur le canton. Certains signataires ont reconnu qu'ils se rendaient en voiture jusqu'au centre de Balexert pour faire leurs courses et aller à la poste, ce qui n'est pas écologique et démontre bien que la solution proposée est pour la commodité et la mobilité des habitants dans leur quartier.

Une commissaire demande s'il y a des discussions entre les habitants.

M. Koese répète que tous les jours les gens lui demandent quand va ouvrir l'office de poste prévu dans le centre.

M. Benjamaa ajoute que lors de La ville est à vous de septembre dernier, son association a procédé à un sondage auquel les habitants ont répondu pour le déplacement de La Poste au centre Planète Charmilles. Même s'il y a quelques opposants, bien entendu.

M^{me} Krauchi informe qu'en quelques heures elle est parvenue à faire signer plusieurs feuilles de pétition, que les personnes âgées sont globalement pour.

La commissaire demande ce qu'il en est du projet de logement à l'emplacement de l'actuelle poste.

M. Pochon souligne qu'il s'agit d'un projet compliqué car il n'y a pas beaucoup de place sur le site en question, notamment en raison des servitudes liées à la présence voisine de l'école, que la Ville de Genève prévoit d'agrandir tôt ou tard.

M. Pochon confirme qu'il est bien prévu de construire des logements à cet endroit.

Un commissaire intervient en soulignant que la magistrate Verte s'est opposée au projet pour les raisons suivantes: le potentiel d'extension du service public dans le secteur aurait réduit, alors que les gabarits de l'ancien bâtiment auraient augmenté, ce qui aurait eu des conséquences sur les loyers du quartier. De plus l'accessibilité aux prestations de l'office postal dans le bas du quartier aurait été

moins bonne. Certaines personnes âgées ont fait savoir qu'elles ne se sentaient pas à l'aise à l'idée de se rendre dans ce centre commercial très fréquenté. C'est donc pour toutes ces raisons que la magistrate a refusé.

Le commissaire demande quels seront les gabarits proposés concernant le futur projet de construction voulu par La Poste.

M. Pochon répète que La Poste a demandé des servitudes d'usage vis-à-vis des limites imposées dans le secteur, mais la Ville de Genève a refusé en raison de l'école voisine. Il ajoute que les conditions relatives aux logements sociaux ont été acceptées par La Poste. La solution proposée s'insère dans un lieu fréquenté par tout le monde et dont l'accessibilité est globalement bien meilleure: accès de plain-pied, transports publics, parking, etc. Il y a deux cas de figure. PostCom a six mois pour faire part de ses recommandations; à l'issue de quoi, tout peut aller très rapidement, le projet est d'ores et déjà entièrement ficelé, puisqu'ils ne s'attendaient pas à pareille opposition de la Ville de Genève.

Vote

Sur l'audition de M^{me} Esther Alder et M. Rémy Pagani, dans le cadre de la pétition P-392.

Par 14 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 10 décembre 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Serge Mimouni, directeur adjoint du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

M. Pagani explique que le Conseil administratif a été choqué d'apprendre les choix stratégiques faits par La Poste en mentionnant la suppression de la moitié des bureaux de poste à travers le pays pour 2020-2021. A Genève, il s'agit de la fermeture de la poste de la rue du Stand, de la fermeture de la poste de Malagnou, de la démolition/reconstruction de celle de la rue de la Rôtisserie et du déplacement de la poste des Charmilles, ainsi que des suppressions des cases postales dans certains quartiers. Dans ce cadre, le Conseil administratif a contesté la décision relative à la poste des Charmilles. L'autorité de recours, PostCom, leur a donné raison, notamment parce que La Poste n'a pas mené d'enquête auprès des habitants. Finalement La Poste a renoncé à la fermeture de son bureau de Malagnou; celui de la rue du Stand restera ouvert jusqu'à la rénovation de celui de la Rôtisserie (soit un délai de deux ans).

M. Mimouni explique qu'un sondage d'un budget de 10 000 francs a été fait auprès des habitants entre novembre et décembre 2017. Il a touché 127 personnes et il en ressort que 47% des sondés sont contre le déménagement de la poste au sein du centre commercial; 25% ne se sont pas prononcés; 6% étaient indécis et 22% y étaient favorables. Les personnes contre ont évoqué les besoins des personnes âgées à mobilité réduite, qui disposent avec l'office actuel d'un accès facile, notamment grâce à l'arrêt de bus devant l'office de poste.

Un commissaire s'étonne de la position du magistrat sur ce dossier. Il s'étonne également du prix élevé du sondage mené auprès d'un nombre réduit de personnes. Il demande quel est l'argument du magistrat pour ne pas accepter ce déménagement.

M. Pagani explique qu'il a fallu trouver des personnes neutres et que cela a un coût. Il rappelle qu'il est là pour défendre l'intérêt public qui désire maintenir ses postes dans les quartiers. Il tient à rappeler que tout cela fait partie d'un vaste processus initié par La Poste et qui est destiné à se poursuivre: il répète que l'entreprise a décidé la suppression de la moitié des bureaux de poste dans tout le pays.

Un commissaire déclare qu'il a de la peine à comprendre la position du magistrat. Ce déménagement permettrait aux personnes âgées de bénéficier de tous les services en un même lieu facile d'accès. Il faut aussi tenir compte que la poste de Balexert attire davantage de clients, ce qui représente une concurrence dont pâtissent les commerçants de Planète Charmilles.

M. Pagani répond que ce n'est pas le cas au regard du résultat du sondage auprès des habitants. Il rappelle également que l'on fait face à un processus de disparition d'un service public qui doit rester universel et de proximité.

Un commissaire souligne le déséquilibre entre un sondage auprès de 127 personnes et une pétition signée par 4200 personnes.

M. Mimouni explique la différence entre le travail du sondage mené par des sociologues et des anthropologues qui ont réalisé de longs entretiens consistant dans une analyse des besoins.

M. Pagani rappelle que la Coop a réinstallé un supermarché en face de la poste des Charmilles, en raison de ce besoin de service de proximité.

Un commissaire rappelle que depuis les constructions réalisées dans le quartier de l'Europe, la répartition de la densité de la population a considérablement changé, remontant le centre de gravité du quartier. Il remarque qu'il s'agit d'un sondage à manier avec prudence.

M. Mimouni explique que ce sondage a été fait avec beaucoup de sérieux et de neutralité et qu'il représente une base fiable et documentée. Quant aux besoins de

la population, il cite la notion de proximité. Il donne quelques exemples des questions posées dans le sondage: «Êtes-vous pour/indécis/contre le déménagement de l'office de poste des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles?» Un échange auprès des habitants et de leurs préoccupations a été fait, dont entre autres l'accessibilité des personnes âgées ou à mobilité réduite; la dimension du quartier et de proximité; la notion de service public; la garantie des emplois. Les sondeurs n'ont malheureusement pas eu accès au personnel de la poste.

M. Pagani trouve pour le moins étrange que La Poste empêche la Ville de Genève de réaliser cette enquête dans les locaux de l'office de poste.

Un commissaire conclut que M. Pagani ne tient pas compte de l'avis des pétitionnaires.

M. Pagani répond qu'il en tient compte mais constate que dans tous les quartiers les habitants s'opposent aux fermetures des postes, ce qui porte parfois ses fruits comme à Malagnou.

Un commissaire constate que La Poste se libéralise de plus en plus et qu'il faut lutter contre cette régie qui engrange d'énormes bénéfices. Vivant dans le quartier, il a pu constater que le centre de gravité s'est déplacé vers Aire. Ces dernières années une quinzaine de nouveaux bâtiments ont vu le jour de ce côté, entraînant la fermeture des petits commerces de l'autre côté. Il serait donc plus judicieux de permettre à ces gens de faire tous leurs achats au même endroit.

M. Pagani rétorque que dans ce cas, il suffirait que La Poste ouvre un nouvel office au sein de Planète Charmilles. Il rappelle que même si cela couvrirait un périmètre relativement étroit, c'était ce qui se faisait auparavant (avec les nombreux petits offices de poste disséminés un peu partout dans les quartiers).

Vote

Par 13 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (EàG), la pétition P-392 est acceptée.

Annexe: pétition P-392

REÇU le
27 SEP. 2018

Association des commerçants
Centre Commercial Planète Charmilles
Promenade Europe 9
1203 GENEVE
M. Karakin Koese, Président Association
Tél.079 408 39 11

Genève, le 25 septembre 2018

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Monsieur le Président, Eric Bertinat
Rue de la Croix Rouge, 4
1204 Genève

Concerne : Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du Centre
Commercial Planète Charmilles, pétition.

Monsieur le Président,

Suite à notre courrier du 28 août 2018, copie ci-jointe, veuillez trouver en annexe la pétition signée par 4242 personnes. Ce travail a été fait avec le soutien des habitants du quartier, de l'Association Europe Charmilles et les commerçants de Planète Charmilles.

Avec nos remerciements pour le suivi de ce dossier, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos meilleures salutations.

Karakin Koese,

Président,
Association des commerçants
Planète Charmilles



Annexes : mentionnées

Association des commerçants du
Centre Commercial Planète Charmilles
Promenade de l'Europe 9
1203 Genève

Genève, le 28 août 2018

Conseil Administratif de la Ville de Genève
Monsieur le Maire Sami Kanaan
Palais Eynard
Rue de la Croix Rouge 4
1204 Genève

Concerne : Déplacement du bureau de Poste des Charmilles au sein du Centre commercial « Planète Charmilles »

Monsieur Le Maire,

Il y a quelques années, la direction de la Poste des Charmilles a étudié la possibilité de déménager dans le Centre commercial « Planète Charmilles » qui se trouve à 150 mètres de son emplacement actuel.

En effet, leur bâtiment situé à la Place des Charmilles est vétuste et très mal équipé pour accueillir les personnes âgées ou à mobilité réduite. Seules 5 places de parking sont à disposition des clients et aucune place destinée aux handicapés.

Ces dernières se situent devant l'arrêt du bus 11 et occasionnent chaque jour de nombreux retards car le bus ne peut pas manœuvrer au même temps qu'une voiture qui stationne et vice-versa.

Nous avons eu écho que vos services se sont basés sur une pétition signée par des habitants récemment réalisée mentionnant que ces derniers ne souhaitent pas le déplacement du bureau de « Poste », probablement nombreux ont compris que les services de la Poste allaient fermer définitivement dans ce périmètre. Aussi, votre conseil a décidé d'intervenir en défaveur de ce déplacement et souhaite que la Poste reste dans ses locaux actuels, mais avez-vous pensé aux conséquences?

Probablement, vous savez que le commerce de détail souffre énormément à cause du franc fort depuis 2015, du tourisme d'achat, des achats par internet et que les potentiels clients veulent de plus en plus trouver tous les services au même endroit.

Par exemple, le centre « Balexert » qui offre à ses clients un bureau de Poste (toujours plein) est celui qui « résiste » le mieux à ce phénomène ! Alors que Planète Charmilles avec quatre commerces qui ont fait faillite et cessé leurs activités du jour au lendemain n'arrive pas à combler ses pertes ou à relouer ses arcades. De plus, nous vous rappelons que par ces faillites nombreux employés ont perdu leurs emplois et sont toujours au chômage.

Par la présente, les commerçants du centre Planète Charmilles vous demandent de revoir votre position et attendent impatiemment que la « Poste » puisse venir enfin s'y installer tout comme nos clients.

Vous pouvez parfaitement comprendre qu'il n'est pas viable pour « La Poste » à l'ère du numérique d'exploiter deux lieux si proches en parallèle.

De plus, le centre Planète Charmilles offre à ses clients des accès sécurisés pour tout type de mobilités et tous les âges, avec 4 ascenseurs qui viennent d'être rénovés. Un parking également sécurisé avec vidéo surveillance, des places handicapées réservées à chaque entrée du centre. Il est desservi par les lignes de bus 6, le 10, le 11 et le 19.

Enfin, le déplacement de «La Poste » dans notre Centre permettrait au service immobilier de La Poste » de construire également un bâtiment avec des logements ce qui permettrait de loger des personnes cherchant un appartement qui est toujours difficile à trouver dans notre canton.

Dans un premier temps, sur les conseils d'élus, nous avons décidé de vous écrire cette lettre, afin de vous demander d'appuyer notre demande et d'accepter le déménagement de la Poste dans les murs du Centre commercial « Planète Charmilles ». Nous envisageons également de faire une pétition auprès de la population et nos clients, afin de vous prouver le nombre de ceux qui souhaitent un bureau de Poste au sein de notre Centre.

En effet, nous pensons que par ce déplacement notre quartier pourra obtenir un ancien bâtiment rénové, plus performant du point de vue énergétique ainsi que la création de nouveaux logements qui permettront de recevoir de nouvelles familles et enfin donnera un nouveau souffle au quartier du point de vue économique avec la possibilité de création d'emplois car d'autres commerçants seront intéressés à intégrer le Centre si la « Poste » s'y installe.

Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et restons dans l'attente de votre prompt réponse.

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

Karakin Koese
Président,
Association des commerçants
Planète Charmilles



PS : copie de la présente est adressée au Conseil Municipal

**PETITION POUR LE DEPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE SITUÉ A LA PLACE
DES CHARMILLES DANS
LE CENTRE COMMERCIAL « PLANÈTE CHARMILLES »**

Nous sollicitons l'avis de la population qui fréquente et habite le quartier des Charmilles pour lever l'opposition en cours concernant le déplacement de l'Office Postal situé sur la Place des Charmilles.

L'intégration d'un bureau de Poste au sein du Centre commercial aura les avantages suivants :

- 1) Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.
- 2) Accès direct par les transports publics, bus lignes 10,6,19,21.
- 3) Optimisation des services à la population, tous les services seront réunis sur un même site (exemple : Lignon, Meyrin, Balexert).
- 4) Meilleure sécurité pour la population et commerçants qui vont déposer leurs fonds ou faire leurs paiements à la « Poste ». (Le Centre commercial bénéficie de caméras vidéo et agents de sécurité)
- 5) Par l'intégration du bureau de Poste notre centre de quartier deviendra plus dynamique, donnant ainsi la possibilité d'attirer d'autres enseignes et maintenir les emplois qui ont disparu avec les dernières faillites.

Par la présente, nous demandons au Conseil d'Etat et Commune de Genève d'accepter le déplacement du bureau de « Poste » situé à la Place des Charmilles dans le Centre commercial « Planète Charmilles ».

Nom, Prénom et adresse	Signature :

U U

Le comité de l'association des commerçants du centre « Planète Charmilles » vous remercient pour votre soutien.